

Fiche syndicale

Juin 2023

Exemples de tâche annuelle de l'enseignant(e) au primaire

Tâche éducative (TE)	Nombre d'heures annuelles MOYENNE 22-23	EXEMPLES		
		1	2	3
Cours et leçons ¹		738		
Suppléance contractuelle ¹		-		
Mentorat ¹		-		
Encadrement ²	17 entre 10 et 47	40	30	25
Surveillances collectives	44 entre 24 et 66	20	25	50
Récupération	9 entre 0 et 20	0	15	0
Activités étudiantes	20 entre 3 et 47	30	20	15
Total (23 heures x 36 semaines)		828 heures		

Autres tâches professionnelles (ATP)	Nombre d'heures annuelles MOYENNE 22-23	EXEMPLE		
		1	2	3
Accueil et déplacement ³		72		
Rencontres (niveau, cycle, concertation, etc.)	23 entre 15 et 38	25	20	20
Échanges, communications, plans d'intervention, suivis, imprévus, etc.	35 entre 10 et 48	25	33	40
Comités	10 entre 0 et 26	0	12	10
Insertion professionnelle – Annexe 57	2 entre 0 et 15	0	0	2
Activités étudiantes (planification, préparation)	7 entre 0 et 16	10	3	0
Temps de déplacement entre immeubles (enseignant(e) itinérant)	0	0	0	0
Autres activités professionnelles (mandats, projets, etc.)	4 entre 0 et 24	20	12	8
Journées pédagogiques ⁴ (Nbre heures x Nbre journées)		100 heures		
Travail déterminé par l'enseignant(e) à l'école ⁵		120 heures		
Travail effectué au lieu déterminé par l'enseignant(e) ⁵		80 heures		
Total		452 heures		

¹ 20 h 30 X 36 semaines = 738 heures, il s'agit d'un temps moyen et le nombre d'heure peut varier d'un enseignant(e) à l'autre.

² Pour l'enseignant(e) du primaire, un minimum de 10 heures par année est consacré à l'encadrement.

³ Le temps reconnu pour la surveillance de l'accueil et déplacement des élèves est de 72 heures sur une base annuelle.

⁴ 5 heures X 20 journées pédagogiques = 100 heures

⁵ 5 heures X 40 semaines = 200 heures (120 heures + 80 heures)